«Renouer le dialogue avec les autres arts et l'international»
Entretien avec Mathilde Monnier, nouvelle directrice du Centre national de la danse. **PAGE 4**

MARC COUDRAIS

Intermittence : «Un contexte plus violent»
Le comité de suivi sur l'assurance chômage des intermittents a présenté ses propositions pour la réforme de la convention Unedic. **PAGE 5**

Vidy Lausanne : la future saison de Vincent Baudriller
Le nouveau directeur dévoile les noms de quelques artistes en cours de production. **PAGE 7**

L'art en campagne : manifestation nationale le 10 février **PAGE 3**

BIMENSUELLE
N°332
21 janvier 2013

SPÉCIAL BIS 2014 p.8 et 9

La lettre du spectacle
L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Quelles politiques tarifaires face aux baisses des subventions ?

En augmentant certains tarifs ou en les modulant, des établissements cherchent des pistes pour optimiser les recettes de billetterie. D'autres s'y opposent.

L'Opéra national de Paris augmentera certains de ses tarifs les plus élevés, la prochaine saison. Christophe Tardieu, directeur adjoint, justifie cette réévaluation par une baisse de 5% de la subvention de l'État à l'établissement en 2013 et 2014, possiblement reconduite l'an prochain, selon lui, la subvention étant de 94 millions d'euros pour 2014 (50% du budget). «*Nous pensons que nous pouvons demander un effort supplémentaire à nos publics qui en ont les moyens. Mais nous ne souhaitons pas toucher aux tarifs les plus accessibles*», déclare Christophe Tardieu. Cette initiative semble faire écho à l'injonction du dernier comité interministériel de modernisation de l'action (18 décembre) qui fixe l'objectif aux établissements culturels publics d'augmenter leurs ressources propres par tous les moyens connus : billetterie, mécénat, location... La réflexion sur les tarifs est en germe pour d'autres établissements. «*Tous les établissements nationaux de spectacle vivant ont été réunis par le ministère de la Culture afin d'étudier si une harmonisation des tarifs est possible. Pour le moment, nous n'avons pas eu de retour*», note Pierre-Yves Lenoir, administrateur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe. Au-delà du cercle des établissements nationaux, d'autres théâtres et festivals étudient le sujet, mais la plupart estiment avoir des marges de manœuvre réduites. Au Festival lyrique d'Aix-en-Provence, où les recettes de billetterie s'élèvent à 4,4 M€ sur un budget de plus de 23,5 M€, Jérôme Brunetière, secrétaire général, confie que près de 40% de la billetterie est constituée de billets à moins de 55 euros. Il insiste sur les offres spécifiques (moins de 18 ans et moins de 30 ans). Le festival entend modifier cette année le tarif de ses places les plus chères, de 240 à 250 € et baisser le tarif suivant de 190 à 165 € pour mieux marquer la différence de catégories. «*Nous ne pensons pas avoir de latitude pour augmenter les prix*», assure Jérôme Brunetière.

Un curseur sensible

À Toulouse, Janine Macca, administratrice générale de l'Orchestre national du Capitole, estime qu'une révision des tarifs de billetterie n'est pas à l'ordre du jour. La part de recettes propres est d'environ 10% sur un budget de 13 M€. «*S'il devait y avoir une réflexion sur la politique tarifaire, elle serait générale à tous les établissements culturels en régie directe de la Ville de Toulouse, comme le nôtre*», précise-t-elle. Jérôme Lecardeur, directeur du TAP scène nationale à Poitiers, s'oppose fermement à une augmentation de la tarification, «*même si la Ville me le demande tous les ans*», reconnait-il. Le TAP, dont le budget de 6,5 M€ est constitué de 21% de part de recettes de billetterie, a connu une baisse de 10% de la subvention du Département de la Vienne à sa saison, et -15% de cette même institution pour les rencontres cinématographiques Henri Langlois. Jean-Paul Angot, directeur de la MC2 à Grenoble et président de l'Association des scènes nationales, indique qu'aucune réflexion sur la politique tarifaire des scènes nationales n'est en cours au sein de l'association. Anne Tanguy, directrice de la scène nationale de Besançon,

Le Festival d'Avignon veut réduire les tarifs

Le Festival d'Avignon entend proposer un abonnement pour les - de 26 ans permettant l'accès à quatre spectacles pour 40 €. «*Il n'y a aucun problème de fréquentation pour le Festival d'Avignon, mais il nous semble, avec Olivier Py, que le coût du festival pour le public qui n'est pas local – comprenant les dépenses annexes comme le logement – et notre attachement à renouveler les publics nous obligent à revoir la politique tarifaire du festival*», indique Paul Rondin, directeur délégué. Le coût moyen du billet est de 24 €, mais la nouvelle équipe de direction refuse toute augmentation sur le reste de la billetterie pour compenser cette offre. «*Nous souhaitons envoyer un signe symbolique de prise en compte d'un environnement économique difficile pour les publics en baissant, même légèrement, tous les tarifs.*». Paul Rondin reste prudent. Les seuils de baisse et le nombre d'abonnements jeunes qui pourront être mis en vente ne sont pas encore définis. «*Nous sommes à la recherche d'une compensation, comme un opérateur privé qui pourrait s'associer à cette initiative*», précise-t-il.

souligne : «*La compensation de baisses de subventions par une hausse des tarifs est peut-être envisageable par endroit, mais cela dépend aussi du bassin de population de l'établissement. Je préfère aller chercher de nouveaux publics pour augmenter les recettes de billetterie que pratiquer une hausse.*» L'idée qu'on peut imposer de payer davantage à une catégorie de public fidèle est loin d'être partagée par tous.

Modulation selon les horaires

L'autre piste d'optimisation des recettes de billetterie qui sera expérimentée à l'Opéra national de Paris est la modulation hebdomadaire des tarifs selon les horaires de représentation, à Garnier (-10% sur le prix du billet le lundi soir et samedi matin, et +10% le vendredi et samedi soir) et à Bastille (-20% sur 10 représentations du lundi et +10% sur 10 représentations de fin de semaine). L'Opéra national de Paris qui a connu un taux de fréquentation de 93% en 2013, le justifie par quelques difficultés de remplissage en début de semaine et matinées pendant les congés scolaires. Si le Festival d'Aix-en-Provence a déjà mis en place des tarifs modulés sur certaines représentations, nombreux sont les établissements à refuser catégoriquement cette pratique. «*Si je peux en comprendre les raisons économiques, je suis contre une pratique qui dénie la valeur et la réalité du coût d'une place*», estime Jérôme Lecardeur, à Poitiers. L'opinion à l'Odéon-Théâtre de l'Europe est semblable. «*Nous considérons que l'ensemble de notre programmation doit être proposée à un tarif identique*», insiste son administrateur, Pierre-Yves Lenoir. **TIPHAINE LE ROY**

Comment les territoires bénéficient des investissements culturels

ENQUÊTE. Il existe un lien entre l'implantation d'un équipement culturel, d'un monument ou d'une manifestation et le développement socio-économique d'un territoire. Une étude économique menée par des inspecteurs des finances et des affaires culturelles l'a confirmé et ses résultats sont détaillés dans la troisième partie du rapport publié le 3 janvier par les ministères de la Culture et de l'Économie. La mission a sélectionné 43 bassins de vie ayant bénéficié d'implantation culturelle entre 1996 et 2008 pour les comparer, chacun, à 5 bassins de vie témoins qui n'avaient pas connu une telle implantation. Tous ces bassins ont une population inférieure à 500 000 habitants. Parmi les implantation culturelles figurent le Festival du Bout du monde, à Crozon, le Pôle national des arts du cirque de Nexon en Limousin, le festival de jazz La Petite Pierre à Ingwiller, le Théâtre Quartier Libre d'Ancenis (44), le théâtre le Foirail à Chemillé, des musées, des médiathèques... Au niveau du salaire, les bassins de vie dits «culturels» ont connu une évolution supérieure aux bassins témoins : de 2004 à 2010, la hausse moyenne des salaires y atteint 13,8 % contre 12,8% chez les témoins. 25 bassins de vie «culturels» sur 40 ont une performance supérieure à leurs témoins à cet égard, mais les écarts sont plus marqués dans les bassins faiblement peuplés. Pour ce qui est du nombre d'actifs aussi, les bassins de vie culturels font mieux. Leur nombre d'actifs diminue moins fortement que chez les témoins (-6,7% contre -7,8%). Sur le taux chômage, en revanche, les résultats ne sont pas probants. Un petit écart est en moyenne légèrement défavorable aux bassins culturels. On relève que l'un des bassins les plus performants sur le chômage est celui de Pontchâteau (44), étudié en raison de l'implantation du théâtre Le Carré d'argent. Sur l'évolution de la population, les bassins de vie ne se montrent pas plus dynamiques. Quant à la hausse du prix du mètre carré, les résultats n'éclairent guère le sujet. Mais sur la création d'entreprise, la différence moyenne entre les 43 bassins de vie culturels et leurs témoins est nettement positive. Dans la conclusion générale, les enquêteurs observent que les écarts les plus favorables aux bassins de vie culturels se trouvent dans les catégories des bassins de vie modestes. Le lien entre investissement culturel et performance socioéconomique est avéré, mais cette étude se garde d'en conclure un lien de cause à effet. Le choix d'investir dans la culture peut être signe d'un dynamisme préexistant. **Y. P.**

(1) L'Apport de la culture à l'économie en France (3e partie) Serge Kancel, Jérôme Itty, Morgane Weill, Bruno Durieux. www.culture.gouv.fr

Les bassins les plus performants

Sept bassins de vie «culturels» ont une performance supérieure à leurs témoins sur au moins cinq variables : Albert pour le Centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval (80), Valréas pour le Festival de la correspondance de Grignan (26), Rethel pour la Médiathèque Yves Coppens à Signy-l'Abbaye (08), Caudry pour le cinéma Le Millenium (59), Pontchâteau (44) pour le théâtre le Carré d'Argent, Crozon (29) pour le festival Le Bout du monde et Riez pour le musée de Préhistoire des Gorges du Verdon à Quinson (04)

DÉBUTS GRANDIOSES DE FRANCE-CHINE. Pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine et marquer le début d'une grande saison culturelle France-Chine, une soirée de prestige est organisée au Grand Palais, à Paris, le 27 janvier, en présence de Jean-Marc Ayrault et de Cai Wu, ministre de la Culture de la République populaire de Chine. Le commissaire général est l'ancien ministre de la Culture Renaud Donnedieu de Vabres. Le budget de la manifestation est de 2 millions d'euros. La liste

D.R.

Cirque Phénix

des partenaires privés de la saison France-Chine ressemble au gotha économique français, avec, entre autres, Axa, Huawei, Suez, L'Oreal, Accor, Air France, Caisse des Dépôts, Cathay, Chaumet, Chanel, Citroën, Dior, Dassault, EDF, Hermès, Kering (Pinault), JC Decault, Michelin, Sanofi, Orange, Total, Vinci... La direction artistique de la soirée a été confiée à Patrick Bouchain, Thierry Dreyfus, Chen Weiya ainsi que Pierre Giner. Au programme Lang Lang, Bartabas, le Cirque Phénix, le Ballet national de Chine et celui de l'Opéra de Paris, une nuit électro.

La lettre du spectacle

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com.
Directeur de la publication : Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Anaïs Héluin, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoche. **Publicité et marketing :** Fabiola George. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Salomé Tharreau.

Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 276 euros TTC.
Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC
(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse.
Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
CPPAP : 0415T78729. ISSN : 1294-2499.
Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.
Millénaire Presse
Presse PRO Association pour la promotion de la presse professionnelle
La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro
IMPRIM'VERT

MOBILISATION

L'art en campagne : enjeux nationaux et élections locales

La campagne lancée par le Syndeac et ses partenaires à quelques semaines des élections municipales, va connaître un temps fort avec une manifestation nationale le 10 février, à Paris, sur le thème «Scènes colères». Plus d'une dizaine de rencontres étaient organisées en France le 13 janvier, souvent dominées par des préoccupations nationales. Ce fut le cas à Rennes (110 professionnels présents) où le récent Pacte d'avenir pour la Bretagne annonce une délégation de compétences culturelles de la DRAC vers la Région. Artistes et professionnels ont exprimé leur inquiétude face au risque d'un guichet unique, d'un démantèlement de la DRAC et de la perte de sa neutralité et de son expertise : «*Nous savons que le drap se déchire très vite,* lançait Madeleine Louarn, présidente du Syndeac. *Sans financements croisés, notre secteur est mort.*» En présence de Sylvie Robert, élue de la Région Bretagne et à Rennes Métropole, les intervenants ont cependant évité de caricaturer les postures et plusieurs ont rappelé la bonne intelligence entre acteurs culturels et élus dans cette Région. Si le pacte d'avenir est survenu brutalement dans l'urgence des Bonnets rouges, la concertation semble réenclenchée si l'on en croit Philippe Le Gal, directeur du Carré magique à Lannion (22), et délégué régional du Syndeac : «*L'objectif est d'inventer une nouvelle gouvernance, cette année. Et la Région pose, en préalable à cette délégation, la nécessité de récupérer des crédits à hauteur d'un euro par habitant, soit 3,2 millions.*» La conférence territoriale sera l'organe clé de la gouvernance. La chorégraphe Emmanuelle Huynh mettait en garde contre le clientélisme, mais d'autres intervenants soulignaient aussi les limites du système actuel, ainsi le circassien Gonzalo Concha qui monte une plateforme de création à Pleyber-Christ (29) : «*La recherche de subvention est un parcours de combattant. Le système n'a pas la réactivité pour détecter l'innovation*». **Y. P.**

Y. P.
Madeleine Louarn

MINISTÈRE : UNE INTERSYNDICALE CONTRE LES DÉLÉGATIONS.

L'intersyndicale des salariés du ministère de la Culture et de la Communication a adopté une position commune contre les délégations de compétences des DRAC vers d'autres collectivités rendues possibles par la loi de décentralisation adoptée en décembre à l'Assemblée. «*Il n'est pas acceptable que la décentralisation se fasse au détriment d'une conception du service public qui a fait ses preuves et qui permet jusqu'alors à notre pays de tenir une place prépondérante dans la lutte pour l'exception culturelle et contre l'offensive du marché,* exposent les syndicats. *En matière de culture, il ne peut y avoir de décentralisation sans l'action et l'expertise de l'État. C'est ce que la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, doit porter dans la perspective du deuxième volet du projet de décentralisation «Acte III» annoncé par le Premier ministre pour avril.*» Dans leur communiqué, la CFDT, la CGT, la FSU, l'Unsa, Sud-Culture appellent la ministre à s'engager sur le maintien et le renforcement des services déconcentrés : «*À défaut, il y a toutes les chances qu'elle entre dans l'histoire comme la dernière ministre de la Culture*», concluent-ils.

En Île-de-France, des postures défensives

L'ART EN CAMPAGNE. Au Théâtre 71 de Malakoff, une centaine de personnes assistaient le 13 janvier à la journée nationale de mobilisation des artistes et des acteurs culturels d'Île-de-France. En tribune, les représentants des principaux syndicats du spectacle vivant ont survolé les problèmes spécifiques à la Région Île-de-France avant de se lancer dans une énumération technique des récentes mesures gouvernementales qui participent au «*démantèlement des politiques publiques de la culture*», selon leur termes. Critiques détaillées de la loi de décentralisation, de la loi d'orientation sur la culture, de la proposition de durcissement des conditions d'accès pour les allocataires des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, déploration des coupes budgétaires... Autant de composantes d'un discours de défense des droits de la profession qui, comme l'a remarqué en fin de soirée Jean-Joël Le Chapelain, membre de Syndeac et directeur de la scène nationale de Cergy-Pontoise, «*risque de faire perdre de vue l'essentiel : la nécessité de défendre un souffle artistique qui favorise la liberté de pensée*». L'ensemble des interventions ont convergé vers la manifestation du 10 février. Toutefois, à part une volonté de faire de cette date le point de départ d'une action sur le long terme, aucun programme ni mot d'ordre précis n'ont été évoqués. Idem pour les échéances des municipales et européennes. Présentées par le directeur du Syndeac, Alain Herzog, comme des «*occasions majeures de réinterroger le désintérêt de nos élus pour la culture*», leur enjeu a vite été oublié. **ANAÏS HELUIN**

En PACA : la diversité des points de vue professionnels

LIVRE BLANC. En PACA, la journée de mobilisation du 13 janvier a pris des accents de campagne municipale. Pour marquer cette première étape, les Provençaux ont édité un «livre blanc» rassemblant les avis (anonymes) d'une vingtaine d'acteurs culturels. «*Il sera envoyé à tous les candidats, dans les villes où se trouvent nos adhérents,* annonce Pierre Sauvageot, directeur artistique de Lieux Publics. *Nous attendons d'eux qu'ils définissent clairement une politique culturelle, qu'ils s'interrogent sur le sens avant de parler de budget.*» Nathalie Anton, directrice adjointe de Châteauvallon, renchérit : «*Il faut absolument se préoccuper du fond*». Ceci est perçu comme d'autant plus important que la nouvelle vague de décentralisation annoncée en région et dans les métropole est jugée «*inquiétante*», comme le dit Agnès Loudes, secrétaire générale du théâtre Antoine Vitez (Aix) et déléguée du Syndicat national des scènes publiques. Malgré une démarche commune, les porteurs de «l'Art en campagne» ne parlent pas d'une seule voix en PACA. «*Ce n'est pas un texte univoque,* admettent-ils. *Il est le reflet de la complexité de notre relation aux élus, de la précarité qui touche notre secteur, à commencer par les équipes artistiques.*» Cette «*complexité*» s'est aussi affichée lors des conférences de presse de présentation de livre blanc. Ainsi, pendant que trois des délégués Syndeac organisaient une rencontre avec les journalistes à Marseille au Théâtre national de La Criée, devant une vingtaine de personnes (dont les directrices du Merlan et du Festival de Marseille, les directeurs de la scène nationale de Cavaillon et de l'Ensemble Télémaque), Charles Berling, codirecteur du théâtre Liberté, tenait un rendez-vous identique à Toulon. «*C'est pour montrer qu'après Marseille-Provence 2013, il n'y a pas que Marseille*», justifie Pierre Sauvageot. À voir. **MARJOLAINE DIHL**

ENTRETIEN

«Renouer le dialogue avec les autres arts et l'international»

Mathilde Monnier, directrice du Centre national de la danse.

Quelle est la logique d'avoir nommé une artiste à la tête du Centre national de la danse si celle-ci doit interrompre sa carrière d'artiste ?

Ce n'est pas comme cela qu'il faut voir les choses. D'abord, on ne m'a pas demandé d'interrompre ma carrière, c'est moi qui ai décidé de la suspendre. Le CND, n'a rien d'un CCN «plus plus». Ce n'est pas un outil pour un créateur. Mais mettre mon regard d'artiste au service de cette institution tout en ralentissant mon activité a un sens. Cela permet de mettre le CND sur un axe plus artistique, avec un regard différent sur le milieu, dans les questions de formation, de programmation. Je suis plus tournée vers la création. Monique Barbaroux était, par son statut et sa formation d'énarque, plus tournée vers les questions d'administration et de gestion.

MARC COUDRAIS

Comment appréciez-vous le bilan de Monique Barbaroux ?

Il m'est encore difficile d'avoir une vision complète, mais je trouve que la maison va bien. L'équipe est jeune, dynamique, elle a envie d'évoluer et de faire des choses ! C'est une équipe très bosseuse. Monique Barbaroux a engagé pas mal de jeunes et ils sont prêts à aller vers une nouvelle période. Je sens bien cette équipe.

Le CND est achevé ?

Il y a quelques travaux encore à réaliser pour les troisième et quatrième étages, quelques petits problèmes de façade, mais ce n'est pas grand-chose. Le CND va continuer à évoluer. On va voir si nous avons les moyens.

Est-ce que cela veut dire qu'il y aura un théâtre au CND ?

Ce serait bien d'avoir une salle, mais nous ne sommes pas dans une période favorable et ce n'est ni dans les priorités ni, surtout, dans les moyens.

Est-ce que les missions du CND doivent évoluer ?

Les missions ont toujours évolué. Je dirais plutôt qu'elles doivent être revalorisées. La mission patrimoine, par exemple, doit continuer à être remise en perspective avec l'arrivée de la cinémathèque de la danse. Je dirais que les missions doivent être renforcées et rendues plus visibles. Il faut se tourner plus nettement vers le public, par exemple le public international. Il faut lui montrer de manière plus claire le fonctionnement de la maison. C'est un projet que je mettrai en place dès que j'en aurai les moyens. La programmation est faite jusqu'en juin 2015. J'aurai une marge d'intervention plus nette à partir de ce moment. D'ici là, je vais en profiter pour regarder plus en profondeur le fonctionnement du CND. Rendre le fonctionnement de la maison plus visible signifie, par exemple, mettre en place une manifestation sur les ressources du CND. Quelque chose d'événementiel, comme un mini-festival, à la fois assez pointu, tourné vers le milieu professionnel et festif pour le grand public. Tout cela avec différentes temporalités. Que les artistes puissent venir travailler avec du temps puis montrer leur travail.

Quels seront les grandes lignes de vos interventions ?

Je vais me reposer sur mon parcours et mes contacts, en particulier à l'étranger. Une de mes idées est que le CND puisse devenir un centre de ressources pour le public étranger. Je voudrais m'inspirer de ce que fait Impulze Tanz, à Vienne. Le CND pourrait offrir le lieu d'un grand stage. L'été permettrait d'organiser une grande rencontre internationale. Une ouverture vers les arts plastiques, avec d'autres écoles comme des écoles internationales d'architecture, mais que la danse garde la place de puissance invitante. Je suis passionnée par l'esprit Bauhaus. Il faut renouer le dialogue avec les autres arts et l'international.

Mais pourquoi cette mise entre parenthèse de votre carrière ?

Cela fait trente ans que je fais ce métier. Je ne crois pas que l'on soit assigné à une seule fonction et j'ai besoin de respirer, de voir la danse des autres.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE VERRIÈLE

ILS ONT DIT

D. R.

JACK LANG

«Cette ordonnance marque un retournement de jurisprudence. Par rapport à l'histoire du Conseil d'État qui a toujours été un gardien vigilant des libertés, c'est un vrai bouleversement, une profonde régression qui tend à instaurer une sorte de régime préventif, voire de censure morale préalable à la liberté d'expression. La boîte de Pandore aux dérives et aux abus est ouverte.»
Le Monde du 14 janvier, à propos de l'ordonnance Valls conduisant à l'interdiction des spectacles de Dieudonné

MANUEL VALS

«Il faut créer une insécurité telle que les programmateurs finissent par se dire qu'ils ne peuvent pas prendre le risque d'accueillir Dieudonné.»
Propos rapportés par *Le Canard enchaîné* du 15 janvier

NAISSANCE DU PREAC À BORDEAUX. Le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (Preac) dédié à l'art lyrique a été constitué le 13 février. La convention associe l'Opéra national de Bordeaux, la DRAC, l'académie de Bordeaux, le Centre régional de documentation pédagogique. Ce pôle fournira des ressources et des outils pour favoriser des actions de formation, la structuration, l'édition et la diffusion de ressources pédagogiques. La création du Preac est un des axes de la mission d'éducation artistique et culturelle de l'Opéra de Bordeaux.
Une première session de formation nationale, baptisée Osons l'opéra, a rassemblé une soixantaine d'enseignants, d'éducateurs ou formateurs du 13 au 15 janvier.

LE FCM EN LIGNE. Le Fonds pour la création musicale (FCM) met en place une plateforme Internet : l'I-FCM. Il est présenté comme un outil de travail commun entre les utilisateurs, les membres de commission et l'équipe du FCM qui permettra d'accélérer les échanges et de gagner sur le temps de traitement des dossiers. Les demandes par courrier ne sont désormais plus prises en compte. Les porteurs de projet sont invités à créer leur compte afin de pouvoir déposer leurs demandes de subvention. L'Internet leur permettra de modifier ces demandes, d'attacher des fichiers et de suivre leur avancement.

INTERMITTENCE

Le Comité de suivi : «Un contexte plus violent»

Le 15 janvier, les membres du Comité de suivi sur la réforme du régime d'indemnisation chômage des intermittents étaient réunis à l'Assemblée nationale autour de parlementaires, les députés Noël Mamère (Europe écologie), Laurent Grandguillaume (PS), Patrick Bloche (PS), le sénateur Pierre Laurent (PCF), ainsi que Jack Ralite. À deux jours de la première réunion des partenaires sociaux sur la convention Unedic, ils ont défendu leurs quatre principales revendications : le retour à l'annexe unique, le rétablissement de la date anniversaire pour une ouverture de droits à 507 heures sur douze mois, un plafonnement du cumul salaire-indemnités et la prise en compte des heures d'enseignement et d'heures faites au régime général. «*Le contexte a changé depuis 2003, il est devenu violent pour la survie de nos métiers*», note Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle, seul membre du comité de suivi qui participera à la négociation. Samuel Churin, de la Coordination des intermittents (CIP) et Marc Slyper, du SNAM-CGT, ont rappelé que les socialistes les soutenaient quand ils étaient dans l'opposition. Ils n'en attendent pas moins aujourd'hui. Une inquiétude est palpable, au vu des propositions récentes du

D. R.

Patrick Bloche, Pierre Laurent, Noël Mamère, Denis Gravouil

groupe de travail sénatorial. «*Le scandale de 2003, c'est le passage d'un système mutualiste à un système assurantiel où les gens qui travaillent le plus et gagnent le mieux sont les mieux indemnisés,* plaide Samuel Churin. *À chaque fois que vous relevez les critères d'accès, ce sont les plus fragiles qui sont touchés.*» Le chercheur Mathieu Grégoire a livré les premiers résultats de l'enquête qu'il mène pour le Syndeac avec Olivier Pilmis sur les propositions du comité (*lire ci-dessous*). On rappellera que les idées du comité de suivi (notamment le déplafonnement des cotisations d'employeurs) ne font pas l'unanimité chez les employeurs du spectacle. Les membres du comité de suivi du secteur du spectacle vivant sont la CIP, la Fédération des arts de la rue, les Matermittentes, Sud, le Syndicat du cirque de création, le Syndicat des musiques actuelles, le Synavi, le Syndeac, l'Ufisc. **Y. P.**

«Nos solutions sont moins coûteuses»

Le modèle alternatif étudié par Mathieu Grégoire dans son étude se caractérise par un réexamen des droits à date anniversaire, une éligibilité à 507 heures sur douze mois et une indemnité journalière qui intègre un plafond de cumul salaire-indemnités. Les effectifs d'allocataires indemnisés au moins une fois dans l'année augmenteraient alors de 4%. Selon l'étude, le durcissement des règles d'éligibilité fait surtout fluctuer le nombre d'intermittents ponctuels. «*Le nombre d'intermittents à être exclus au moins une fois dans l'année de l'indemnisation chômage, est 70% plus élevé dans le système actuel que dans le système alternatif*», déclare Mathieu Grégoire. Enfin, le coût net du modèle alternatif serait inférieur à celui du système actuel, dans une fourchette de 100 à 150 millions d'euros, selon les paramètres choisis, comme le niveau du plafond de cumul salaire-indemnités.

ENTRETIEN

«L'intermittence est historiquement le modèle le plus réussi»

Mathieu Grégoire, maître de conférences en sociologie, chercheur au Curapp (CNRS). Université de Picardie Jules Verne. Il vient de publier *Les intermittents du spectacle, enjeux d'un siècle* (éditions La Dispute)

D.R.

Mathieu Grégoire

Votre livre décrit une CGT qui se bat historiquement pour la croissance de l'emploi via la hausse de la production. Alors que les crédits publics sont en baisse, cette stratégie est-elle en train de céder ?

La CGT réclame, depuis l'après-guerre, un haut niveau d'emploi, des conventions collectives, un haut niveau de production de la décentralisation. Dans les années soixante-dix, la CGT était même pour la garantie de l'emploi, avec des quotas d'emplois permanents. Cette stratégie s'est un peu émoussée dans les années quatre-vingt-dix avec la montée en puissance du régime d'indemnisation spécifique au spectacle. Les intermittents ont alors commencé à se battre pour ce nouveau modèle. La CGT aussi, alors que l'intermittence n'a jamais été son idéal. De nouveaux acteurs comme la coordination des intermittents ont défendu plus explicitement ce modèle. Depuis une vingtaine d'années, les pouvoirs publics et le Medef veulent faire reculer l'intermittence en promettant de l'emploi en échange. Mais cela n'est jamais suivi d'effets. Depuis 2003, les droits des intermittents ont été rabotés et il n'y a pas eu de compensation par de l'emploi, plutôt des reculs forts. Aujourd'hui, les intermittents sont au milieu du gué, entre la défense de l'intermittence qui assure les périodes de non emploi et la revendication de plus de travail, de plus de production et de moyens pour les employeurs. On assiste aussi parfois, du côté des employeurs ou des pouvoirs publics, à un retour de la logique de l'entre-deux-guerres quand certains disent qu'il y a trop d'intermittents et qu'il faut fermer le marché.

Le développement de l'intermittence n'a-t-il pas entraîné plus de précarité ?

Non. Depuis 1980, l'évolution des comptes de l'assurance chômage des intermittents ne s'explique pas par le fait que chacun aurait tiré de plus en plus de revenus de l'assurance chômage, comme l'affirme par exemple Pierre-Michel Menger. En réalité, entre les années 1980 et les années 2000, la part que représentent les allocations chômage dans le budget d'un intermittent est stable. En revanche, le nombre de personnes concernées a augmenté. Avant les années 80, le travail au noir et l'économie informelle prévalaient. Grâce au régime des intermittents (entre autres), chacun a eu intérêt à déclarer ses heures, à signer des contrats, etc. Les intermittents ont réclamé leurs droits et c'est cela qui a créé le déséquilibre. L'idée selon laquelle la précarité serait née de l'indemnisation chômage est une vue de l'esprit. Au contraire, le régime a sécurisé ces travailleurs. L'intermittence indemnisée permet de vivre de son seul métier. Historiquement, c'est le modèle le plus réussi.

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

THÉÂTRE PRIVÉ

Un Bernard Murat au ton très offensif

Après une année 2012 en baisse de recettes (-14%), le théâtre privé redresse la barre. Les premiers chiffres 2013 montrent une «amorce de remontée». Mais, lors de la présentation de la deuxième partie de saison du théâtre privé, le 7 janvier, Bernard Murat, président du Syndicat national des directeurs et tourneurs du théâtre privé (SNDTP), n'a pas caché une exaspération à l'égard du ministère de la Culture, à plusieurs titres. «*Nous sommes très perplexes, pour ne pas dire plus, quant à la concertation souhaitée par le ministère de la Culture sur le projet de loi d'orientation relatif à la création artistique.*» Trois demandes précises du théâtre privé n'ont pas été retenues dans la future loi et il le «*regrette vivement*» : des mesures de lutte contre les pratiques illégales, des dispositions pour prévenir les phénomènes de concentration et des propositions visant à faciliter l'accueil des productions issues du secteur privé dans les établissements subventionnés de diffusion. Cette dernière est un vieux cheval de bataille du théâtre privé : «*Nous n'attendrons pas pour agir,* ajoute Bernard Murat. *Nous avons engagé des démarches auprès des responsables de métropoles régionales pour les alerter sur le fait que les productions du théâtre privé étaient la plupart du temps totalement absentes des programmations d'établissements implantés localement et subventionnés sur fonds publics précisément pour leur activité de diffusion.*» Le président du SNDPT s'est également dit préoccupé par l'avenir du Théâtre Marigny où il n'y a plus d'activité et où les travaux sont encore au point mort (*La Lettre du Spectacle* du 20 décembre) : «*Notre vigilance quant à son avenir et au respect, à long terme, de sa vocation théâtrale est totale*». Mais il a réservé ses termes les plus virulents au litige entre le théâtre privé et le CNV concernant la taxe fiscale. Se référant au panorama des industries culturelles et créatives réalisé récemment par le cabinet EY (ex-Ernst & Young) qui évalue à 277 millions d'euros les subventions publiques au spectacle vivant de musiques actuelles, il déclarait : «*Que dans le même temps, nous devions nous battre pied à pied pour simplement défendre nos droits légitimes en matière de taxe, avec le sentiment d'un traitement très inéquitable entre l'ASTP et le CNV, c'est une situation que nous ne pouvons accepter.*» **Y. P.**

Y.P.
Bernard Murat

ORCHESTRE DE LILLE : SHORT-LIST. L'Orchestre national de Lille a reçu 32 candidatures pour le recrutement de son futur directeur général. Les cinq présélectionnés par le jury sont **Vincent Agrech,** délégué général du Poème harmonique, **François Bou,** directeur de l'Orchestre symphonique de Barcelone, **Benedikt Fohr,** directeur de la Deutsche Radio Philharmonie de Saarbrück, **Laurent Langlois,** ancien directeur de l'Orchestre national de Lyon, **Odile Pradem-Faure,** directrice du Festival de Saintes et de l'Abbaye aux Dames.

AVIGNON : MONTAIGNAC AVEC CÉCILE HELLE. Jacques Montaignac, ancien directeur des affaires culturelles d'Avignon, soutient la candidature de Cécile Helle (PS) aux élections municipales. Ce pilier de la vie culturelle avignonnaise – il en a été le directeur des affaires culturelles pendant 38 ans – occupera sans doute une place sur la liste, probablement pour un futur poste d'adjoint. En attendant le programme, il livre des idées personnelles : «*Avignon a un fort potentiel dans la culture,* souligne-t-il. *Il faut profiter des acquis et surtout réparer la fracture spatiale des remparts. Avignon souffre des ses quartiers. On doit amener, par conventions, les institutions à travailler avec leurs populations, ce qui était déjà une idée de Paul Puaux quand il dirigeait le Festival d'Avignon.*»

D.R.
Montaignac avec Cécile Helle

Avec les Quinconces, l'Espal va renforcer la production

ÉQUIPEMENT. Le théâtre des Quinconces, en centre-ville du Mans, ouvrira fin mars avec le *Cyrano de Bergerac* de Dominique Pitoiset. La réalisation de cet établissement remplaçant l'ancien théâtre municipal a été confiée à l'Agence Babin + Renaud. Le nouveau théâtre dispose d'une salle de 832 places, dont certaines en balcon, équipée d'une fosse d'orchestre pour 70 musiciens. «*La salle dispose de tous les moyens techniques pour accueillir des spectacles lourds, dont les spectacles lyriques, le cirque ou la danse, possède notamment une scène de 18 mètres de profondeur et permet une correction acoustique modulable*», indique Harry Rosenow, directeur des Quinconces à L'Espal, scène conventionnée pour la danse du Mans. Le nouvel équipement vient en complément de l'autre scène de la ville, L'Espal, une salle de 500 places située dans le quartier périphérique des Sablons qui conservera une activité de diffusion et d'accompagnement des publics. «*La saison de l'ancien théâtre avait été transférée à L'Espal pendant les travaux et il s'agit bien aujourd'hui de permettre aux deux structures d'être complémentaires*», estime le directeur. L'un des objectifs des Quinconces-L'Espal est aussi le renforcement de ses activités de production, notamment grâce à une salle de répétition disposant d'un plateau de 320 m². Équipée d'un gradin de 130 places, elle pourra également accueillir de petites formes. L'établissement public à caractère industriel et commercial Les Quinconces – L'Espal disposera de 250 000 € supplémentaires de marge artistique, sur un total de 1 M€ pour un budget global de 3,2 M€. Le théâtre, également équipé d'une salle pour des expositions d'art contemporain, fait partie d'un complexe incluant un cinéma et un restaurant. L'investissement global est de 90 millions d'euros TTC, dont 37 M€ TTC pour le théâtre. La Ville du Mans a financé le théâtre, la salle de répétition et le parvis à hauteur de 31 M€. Sur l'enveloppe les autres financeurs publics (conseil général de la Sarthe, Région Pays de la Loire, Le Mans Métropole, Europe, État), pour 14,5 M€. Les bureaux de la scène conventionnée sont répartis sur les deux sites, l'équipe permanente a été renforcée avec la création de cinq équivalents temps plein, pour un total de 30 salariés. **T. L. R.**

D.R.

SUISSE

Le Vidy Lausaunne avec Marthaler, Langhoff, Chavrier…

Vincent Baudriller, directeur du Théâtre Vidy-Lausanne depuis septembre.

Quels changements apportez-vous au Théâtre Vidy-Lausanne?

La saison programmée par mes prédécesseurs se poursuit jusqu'à fin mai. J'ai pris la mesure de ce théâtre. Il n'y a pas eu beaucoup d'investissement depuis plusieurs années et il a besoin de quelques rénovations de ses équipements techniques, de son bâtiment et du système de billetterie. J'ai réorganisé l'équipe en regroupant certaines fonctions. Un même pôle regroupe maintenant la production, la diffusion et les tournées, pris en charge par Caroline Barneaud qui était à mes côtés au Festival d'Avignon. Christian Wilmart, directeur technique, également en provenance d'Avignon, a remplacé Michel Beuchat, parti à la retraite. Un pôle administratif et financier est désormais dirigé par Dominique Perruchoud qui a été longtemps administratrice à la Comédie de Genève. Et le pôle des publics, de la communication et de la presse est dirigé par Sarah Turin qui était déjà à ce poste.

Et sur l'activité ?

Mon idée est toujours d'avoir un outil que je peux mettre à la disposition des artistes que je veux défendre. C'est déjà ce qui avait justifié la construction de la Fabrica, à Avignon. À Vidy, il y a un peu de moyens de production, l'outil est un peu âgé et il manque une salle de répétition. Nous travaillons avec les trois petites salles et la grande salle. Le projet est d'avoir un pôle de production suisse-romand, européen et international. René Gonzalèz [ancien directeur, décédé, NDLR] avait un système économique qui fonctionnait bien quand il arrivait à beaucoup vendre les créations en France. Ces dix dernières années, l'équilibre entre productions et tournées était devenu plus difficile à trouver. Aujourd'hui, l'enjeu est de s'ouvrir davantage sur l'Europe en termes de diffusion. Mais la création et la production continuent de constituer l'identité du théâtre. On tourne pour produire et non pas l'inverse. L'activité se décline donc en trois volets : d'abord assumer des productions déléguées, ensuite coproduire et accueillir en création sans être producteur délégué et, entre ces plages, faire de l'accueil avec une dimension internationale plus importante.

Qui sera en production au Vidy la saison prochaine ?

Fin mars, je présenterai le prologue de la saison prochaine, mais je peux dévoiler quelques noms. Je continue à accompagner Vincent Macaigne. Après *Au moins j'aurai laissé un beau cadavre,* nous n'avions pas réussi à coproduire son projet de *Montagne magique* au Festival d'Avignon. Cette fois, il va monter, après *Idiot !*, une nouvelle version de *L'Idiot,* de Dostoïevski qui sera en tournée dès l'automne. Séverine Chavrier, qui avait monté *Plage ultime* à Avignon, reviendra adapter *Les Palmiers sauvages,* de Faulkner, qui sera également en tournée en septembre. Nous aurons Massimo Furlan avec un projet autour des fantômes. Christoph Marthaler, un des artistes les plus importants dans le monde du théâtre créera fin août *Une île flottante,* inspirée d'une pièce de Labiche, en français et en allemand. Ce sera en coproduction avec le Théâtre de Bâle, un geste symbolique fort qui montrera que Vidy n'est pas qu'un théâtre de Suisse romande. Le Suisse Guillaume Béguin créera *Théâtre sauvage* début 2015. Et j'inviterai Matthias Langhoff qui fut directeur ici en 1989-1990 à revenir pour une adaptation et une suite du *Mépris,* de Godard. Nous aurons aussi Angélica Liddell, Stanislas Nordey… Tous ces projets sont en cours de coproduction.

IKA KRAMER

D'autres projets ?

Je veux ouvrir Vidy à la danse contemporaine en diffusion, création et coproduction. Elle n'y était quasiment pas représentée et manque de grands plateaux, ici. Nous accueillerons par exemple la chorégraphe Perrine Valli. Je prévois également deux temps forts. Il y aura le week-end d'ouverture, du 12 au 14 septembre, et un temps plus intense, avec d'autres partenaires, fin mars, où il y aura des créations sur une dizaine de jours.

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

Une salle pour Mons 2015

BELGIQUE. La salle de musiques actuelles l'Alhambra, ancien cinéma proche de la Grand-Place à Mons, est inaugurée le 23 janvier. Cette salle privée de près de 350 places est louée par l'association Mons 2015 capitale européenne de la culture qui a procédé à des travaux de rénovation et d'équipement scénique. «*Le programme de la capitale manquait d'un lieu dédié aux musiques actuelles. Nous allons commencer la programmation dès cette année afin de créer une habitude de fréquentation*», indique Philippe Degeneffe, chef de projets fêtes et installations urbaines à Mons 2015. La direction artistique est assumée au sein de l'équipe de l'association, principalement Philippe Degeneffe, Philippe Kauffmann, conseiller artistique, Pascal Keiser, chef de projets nouvelles technologies, et Aline Maton, programmatrice au Manège Maubeuge. Le bail est signé jusqu'en juin 2016 «*au minimum,* note Philippe Degeneffe. *Nous souhaitons que ce lieu ait une suite à la capitale*».

VITE DIT

✱ Algérie : Mohamed Yahiaoui, directeur du Théâtre régional de Batna, a été nommé directeur du Théâtre national algérien en remplacement de M'Hamed Benguettaf, récemment décédé. ✱ Royaume-Uni : Nicholas Hytner qui sera remplacé en avril 2015 par Rufus Norris à la tête du National Theatre à Londres (le Southbank) a le projet de monter une société de production dans le théâtre commercial. ✱ États-Unis : le Sarasota Ballet qui compte 45 danseurs vient de prolonger pour dix ans le contrat de son directeur artistique, Iain Webb.

«QUEL PARTENAIRES POUR LES FESTIVALS ?»

Musiques actuelles : les charges techniques font un bond

Entre 2008 et 2012, les charges techniques, logistiques et de sécurité des festivals français de musiques actuelles ont bondi de 40%. Cette augmentation, déjà relevée sur la période 2005-2008, s'explique par des règles de sécurité de plus en plus contraignantes, mais aussi par la volonté d'accueillir les festivaliers dans un cadre plus convivial. Le développement des buvettes (*voir encadré*), la location de matériel, l'embauche de techniciens, le transport du public ou les actions de développement durable contribuent à ce bond. L'étude dévoilée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) témoigne de profondes transformations dans le budget des festivals. L'établissement a étudié près de 160 festivals sur la période 2008-2012 et analysé les données d'un échantillon de 98 manifestations disposant d'une billetterie payante. Les charges de ces festivals sont d'abord constituées du poste technique, logistique et sécurité (40%) puis artistique (30%). Ces moyennes cachent de grandes différences selon que le festival a lieu sur un site en plein air à aménager ou en salles.

Les charges artistiques ont, elles aussi, grimpé, de 30% en moyenne, mais de façon disparate, puisque plus d'un tiers des festivals étudiés ont connu une baisse de ce poste. Les dépenses liées aux contrats de cession ont augmenté, notamment en 2011-2012 ce qui s'explique par la hausse du nombre d'artistes programmés par festival et par la hausse de la moyenne versée à chaque groupe ou artiste qui passée de 5 500 à 6 500 euros. De façon générale, le taux d'augmentation des charges est d'autant plus fort que le budget de la manifestation est important. Du côté des recettes, la billetterie ressort à 40% en moyenne et progresse grâce à une fréquentation publique accrue mais aussi grâce à une augmentation du prix du billet. L'apport des partenaires privés et mécènes (+44%) augmente beaucoup plus que celui des collectivités territoriales, dans des proportions quasi similaires à celles des bars. ▌**N. D.**

L'essor des buvettes

Les dépenses liées aux bars et buvettes ont augmenté de presque 60% de 2008 à 2012. Un investissement qui a permis d'accroître les recettes des bars, buvettes et concessions de près de 40% sur la même période. Mais, comme le constatait un directeur de festival, «*moins il y a de subventions et plus il y a de linéaire de bars*», dont les recettes ne seront pas infinies.

Égalité hommes-femmes : HF compte sur des chiffres pour accélérer

FORUM. Les BIS 2014 consacrent un forum sur la situation de l'égalité hommes femmes dans le spectacle vivant, animé par la SACD, le mercredi 22 à 15h. La parité a été au centre des débats sur les nominations ministérielles en 2013. HF, collectif d'associations en faveur de l'égalité hommes-femmes, ne baisse pas la garde. «*Bien qu'heureux des progrès obtenus en 2013 dans les arts vivants, nous maintenons notre volontarisme*», déclare May Bouhada, présidente de HF Île-de-France. «*L'action d'Aurélie Filippetti a permis d'acquérir la parité des short-lists et des jurys de sélection pour les postes de dirigeants d'institutions. Mais, en l'absence d'objectifs chiffrés, le changement ne va se produire que très lentement*», prévient May Bouhada. La structuration de HF en réseau national a joué un rôle important dans la sensibilisation du ministère de la Culture à cette question de temporalité. Quatorze collectifs régionaux sont réunis dans la Fédération interrégionale créée en 2011. «*Les Saisons Égalité donnent à cette géographie de la militance une expression concrète. De plus en plus nombreuses, nos structures partenaires s'y engagent à respecter l'équilibre dans les programmations et les productions ainsi que dans leur gouvernance interne*». La première saison de l'égalité a été lancée en Rhône-Alpes en 2011. Les collectifs Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Normandie et Rhône-Alpes en ont créé sur 2013-2014. Le ministère de la Culture a constitué l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes en mars 2013. Une demande de HF car ses chiffres vont «*pérenniser la réflexion sur l'égalité au sein du ministère*». Depuis 2013, le Sénat et l'Assemblée nationale auditionnent aussi HF. Pour consolider ces avancées, HF souhaite «*créer un site pour relayer les actions en faveur de l'égalité*». Le mouvement amorce un travail sur la valorisation du «*matrimoine*». ▌**ANAÏS HELUIN**

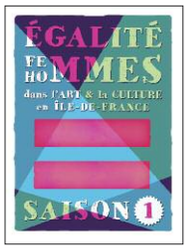

D.R.

LE CNV CONTRE LE PLAFONNEMENT.

Les organisations professionnelles qui constituent le conseil d'administration du CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz) vont tenir une conférence de presse mercredi 22 janvier, à 16h, pendant les BIS. Elles expliqueront pourquoi elles ont refusé pour la deuxième fois le 16 janvier, de voter le budget de l'établissement public. Il s'agit de s'opposer au plafonnement de la recette de la taxe fiscale sur les spectacles à 24 millions, prévu par la loi de finances 2014. La recette estimée pour 2013 atteint 26 millions. «*Une baisse aurait des conséquences sur le niveau des aides attribuées par le CNV*», alerte Éric Boistard, directeur de Stereolux à Nantes et membre du CA.

LE RADEAU DANS SA RÉGION.

Le Théâtre du Radeau joue *Passim,* au Lieu Unique scène nationale de Nantes du 22 au 30 janvier (dont une première soirée dans le cadre des BIS). La compagnie du metteur en scène François Tanguy, basée au Mans, n'avait pas remis les pieds depuis trente ans dans la capitale de sa région administrative. Catherine Blondeau, à son arrivée en 2011 à la direction du Grand T, voulait inviter le Radeau : «*Une compagnie de référence dans le paysage français des 30 dernières années, mais nous n'avions pas la salle adaptée pour la petite jauge requise et c'était cher. Cette envie a rencontré celle de Patrick Gyger* [nouveau directeur du Lieu Unique], *en conjonction avec le souhait du conseil régional.*» Celui-ci consacre une enveloppe de 60 000 euros à une «Année du Radeau» pour soutenir 20 représentations de *Passim,* au Mans, à La Roche-sur-Yon et à Nantes. Cette pièce est coproduite par le TNB de Rennes. La Région soutient en fonctionnement la Fonderie, lieu de création du Théâtre du Radeau (45 000 €), auprès de la DRAC (130 000 €), la Ville du Mans (229 000 €) et le Département de la Sarthe (9 600 €). François Tanguy, pour sa part, renvoie les questions financières au mode de travail de sa compagnie où les pièces s'écrivent et se mûrissent pendant plusieurs mois de travail : «*Nous nous payons au SMIC, mais le Radeau existe parce qu'il a construit un lieu comme la Fonderie, où il y a la possibilité d'une expérience partagée avec le public, où on déclare une œuvre*». ▌

Y. P.

François Tanguy

«PAS DE CULTURE SANS ARTISTES»

Compagnies en résidences : une charte à mettre en œuvre

Le premier grand débat des BIS est consacré à place des artistes dans les politiques culturelles et le parcours *La Scène* consacré aux compagnies dramatiques et chorégraphiques (jeudi 23) porte une attention particulière aux pratiques de mutualisation entre compagnies. Cette incitation à la solidarité était l'une des préoccupations de la charte des compagnies élaborée par le Syndeac et présentée au Festival d'Avignon en 2011. Judith Depaule, corédactrice de la charte avec Renaud-Marie Leblanc et Fabien André, constate que les compagnies mutualisent de plus en plus. «*Contrairement à ce que certains laisseraient entendre*», précise-t-elle. Elles y sont poussées par la baisse de leurs moyens. Mais la charte préconisait des aides de l'État incitant à la mutualisation, ce qui ne s'est pas fait. De manière générale, les propositions de la charte en matière de structuration des compagnies, de production, et de diffusion n'ont pas été pas suivies, constate Judith Depaule : «*Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, une telle charte incitative est difficilement applicable dans sa globalité*», déplore la metteuse en scène de la compagnie Mabel Octobre. La charte recommandait un conventionnement à 200 000 euros sur trois ans pour «*l'ordre de marche*» des compagnies, mais le plancher de conventionnement pour le théâtre reste de 50 000 € par an sur trois ans. «*Il n'est même pas appliqué à toutes les compagnies,* estime Judith Depaule. *Certaines se voient proposer un conventionnement à 25 000 €. La ministre de la Culture a annoncé l'ouverture d'un grand chantier sur la question des compagnies. Nous espérons que cela va faire avancer les choses.*» La charte préconisait également une aide complémentaire aux compagnies conventionnées qui appuieraient des projets d'artistes extérieurs. Le dispositif d'aide au compagnonnage dispensé ponctuellement par la Direction générale de la création artistique et les DRAC est apprécié, mais Judith Depaule appelle à son développement afin que des compagnies confirmées puissent en aider de plus fragiles et puissent porter les projets d'autres artistes. Sur les préconisations de la charte concernant les coproductions et les résidences, le bilan est en demi-teinte : «*Il y a eu peu de progrès sur ce point, si ce n'est que l'on a commencé à enrayer le glissement sémantique qui s'opérait souvent entre soutien en production et coproduction.*» Les difficultés des compagnies sont accentuées avec les difficultés financières rencontrées par toute la chaîne du spectacle vivant : «*Les compagnies, demandeuses de résidences de création, sont victimes de la nécessité des lieux à rogner sur leurs différents postes budgétaires*», indique la corédactrice de la charte. **T. L. R.**

D. R.

Judith Depaule

Chanteuse et «chanSigneuse» sur scène

En 2009, la Compagnie Rayon d'Écrits a été la première à proposer des spectacles de chanson bilingues, interprétés par la comédienne et chanteuse Colombe Barsacq et le comédien Bachir Saïfi, sourd, qui traduisait les paroles en Langue des signes française (LSF). Après ce spectacle consacré aux chansons de Nougaro et Salvador, la compagnie a poursuivi cette expérience sur des textes originaux de Colombe Barsacq. Cette dernière explique : «*La LSF est très poétique, elle démultiplie le pouvoir d'expression d'une chanson sur scène. Isabelle Voizeux, issue de la troupe de l'International Visual Theatre, traduit la scansion d'un texte ou des respirations par la langue des signes, nous formons un vrai duo.*» Les deux comédiennes ont créé en 2013 avec le metteur en scène Michel Trillot les spectacles *Elle a tant…*, mêlant chanson et chansigne, et un duo de clowns *Au-delà du silence*. Colombe Barsacq précise : «*Notre compagnie ne souhaite pas proposer des spectacles pour une communauté mais bien pour tous les publics, en y intégrant les sourds et malentendants, trop souvent oubliés par le monde de la culture, qui ne pense qu'aux spectacles sans paroles, comme la danse ou le cirque.*» Une étude sur les attentes des sourds et malentendants et l'offre en matière de culture a été menée par la compagnie dans le Département du Val-d'Oise, elle est dévoilée lors des BIS.

JEAN-YVES LACÔTE

Le mercredi 22, à 12h30 aux BIS sera aussi lancé le nouvel ouvrage Handicaps et culture, établissements recevant du public, employeurs, salariés, *édité par* La Scène, *en partenariat avec le Centre Recherche Théâtre Handicap (CRTH), Audiens et le CMB.*

JEUNE PUBLIC

La Belle Saison : huit commissions

Le parcours *La Scène* consacré au jeune public aux BIS (mercredi 22 à 14h30) est l'occasion de présenter l'avancement du projet de première saison nationale dédiée au spectacle jeune public. Cette «Belle Saison» débutera en septembre 2014 et durera 18 mois. L'objectif est de valoriser la production abondante en France dans ce domaine et d'aider cette branche d'activité du spectacle vivant à consolider les relations de travail, au-delà de l'événement.

Huit commissions thématiques ont été constituées pour examiner les propositions des compagnies, lieux et artistes. «*Ce seront des spectacles, mais aussi des temps forts, des rencontres, lectures et des propositions sur les façons de travailler comme des plateformes de concertation inspirées des Solima dans les musiques actuelles, ainsi que pour faire le lien avec le plan d'éducation artistique et culturelle (EAC)*», explique Gwénola David, coordinatrice de la Belle Saison.

Ces commissions sont constituées, en partie, de professionnels du jeune public qui ont participé, ces trois dernières années, à la concertation pilotée par l'association Scène(s) d'enfance et d'ailleurs. Elles vont examiner les projets, mais le but n'est pas de leur décerner un label «Belle Saison», encore moins de leur accorder une subvention particulière. À ce jour, le programme national Belle Saison n'est pas assorti d'un budget additionnel. «*Il s'agit plutôt de construire des parcours, de relier entre elles des actions diverses avec un fil rouge, une cohérence,* explique Gwénola David. *L'enjeu est de tisser des liens de coopération à plus long terme.*»

Le programme national doit aussi mobiliser les forces des institutions soutenues par l'État et celles des DRAC. La Belle Saison bénéficiera d'une communication nationale, avec un site Internet et une programmation présentée dans une brochure. La Direction générale de la création artistique (DGCA) pilote le programme et les huit commissions se sont réparties le travail par thème : les trois âges du jeune public, les œuvres dans les parcours EAC, production et diffusion, rayonnement international, responsabilité collective et solidarité entre territoires, formation, recherche et connaissance. Pour les critères de choix, une attention particulière sera portée à l'innovation par l'esthétique, le mode de partenariat, les processus de création, ou encore l'attention au développement durable.

Contact : labellesaison2014@gmail.com

Acoustique électronique à Brest. L'ensemble musical Sillages, en résidence au Quartz de Brest scène nationale, organise Electr[]cution, première édition d'un rendez-vous consacré aux rencontres des instruments acoustiques et de l'électronique. Il aura lieu à Brest du 27 au 30 mars. Initié avec la complicité de Passerelle Centre d'art contemporain, il proposera deux soirées de concerts,

SIMON LE VIGOUROUX

quatre ateliers d'exploration de la transformation du son, un espace d'écoute, un parcours musical, des conférences, des impromptus, des cours, ateliers, concerts de proximité… Sont attendus José Miguel Fernandez, Tim Souster, Javier Torres Maldonado, Martin Matalon, Daniel d'Adamo, Pascal Dusapin, Frédéric Durieux, Martino Traversa, Marco Stroppa, Gilles Deliège, Jean-Marc Fessard, Stéphane Sordet, Lyonel Schmit, Valérie Philippin.

Mécénat en Pays de la Loire. Le pôle mécénat Pays de la Loire a été créé le 7 janvier. C'est une nouvelle association portée par deux structures, l'une en Maine-et-Loire initiée par la chambre de commerce et d'industrie (Mécène et Loire-Mecèn'Elite), l'autre en Loire-Atlantique, composée de la DRAC, la CCI de nantes et Saint-Nazaire, la délégation régionale de la Fondation de France, l'Ordre des experts comptables et la Chambre départementale des notaires. La nouvelle association bénéficiera d'un soutien de la DRAC (correspondant mécénat et subvention de 1 000 euros) en faveur du développement du mécénat.

Var : les engagements du Théâtre Liberté. Un collectif de compagnies du Var avait alerté sur la baisse de l'appui du Département à leurs structures (*La Lettre du Spectacle du* 25 octobre 2013). Il regrettait également que certaines institutions ne les associent pas. **Philippe Berling**, codirecteur du Théâtre Liberté, à Toulon, vient de dresser un bilan depuis 2011, faisant état de la programmation, entre autres, des équipes artistiques toulonnaises L'Autre compagnie (coproduction), Le Bruit des hommes et Les Bijoux indiscrets. S'y ajoutent des coréalisations avec des partenaires du département : PôleJeunePublic, TLN festival, le Festival international des musiques d'écran… À l'échelle régionale, Le Théâtre Liberté a notamment accueilli les compagnies Lanicolacheur-Xavier Marchand et Parnas.

Danse : Métamorphoses grandit. Le projet Métamorphoses qu'organisent La Briqueterie, Centre de développement chorégraphique du Val de Marne, Les Brigittines à Bruxelles et Le Zamek, à Poznan, sera présenté en avril en Pologne, en mai en Belgique et enfin à Vitry. Sur 150 projets reçus, ont été sélectionnés ceux de Karine Ponties, Dominika Knapik et Dario La Stella. Trois projets in situ et un film complètent les commandes chorégraphiques. Ces œuvres interrogent la mémoire des lieux de travail, de pouvoir ou de religion. À partir d'octobre une nouvelle édition devrait associer Le Gymnase à Roubaix et le Pacifique à Grenoble qui ont souhaité rejoindre Métamorphose. La Briqueterie qui a recruté un chargé de dossier européen, recherche d'autres partenaires hors de France.

APPELS À CANDIDATURES

Prix de l'initiative numérique. Audiens, groupe de protection sociale dédié aux professionnels de la culture, de la communication et des médias, lance la première édition du Prix de l'initiative numérique. Il récompensera des créateurs d'entreprise, de start-up ou d'association dont le projet vise à promouvoir des actions numériques significatives et innovantes au service de la culture, de la communication et des médias. Dossiers à envoyer avant le 28 février. www.audiens.org

Révélations classiques. L'Adami appelle à candidatures pour les révélations classiques 2014 : quatre artistes lyriques et quatre instrumentistes seront sélectionnés. 3a@adami.fr

Arts numériques. Le Centre des arts d'Enghien appelle à propositions d'installations et performances pour le festival qui se tiendra du 14 au 20 juin. www.bainsnumeriques.fr

Fonds SACD Musique de scène. Aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue. Les dossiers sont attendus jusqu'au 20 février. www.sacd.fr

Talents chefs d'orchestre. L'Association artistique de l'Adami appelle à candidatures pour le prix Talents chef d'orchestre 2014. Jusqu'au 31 mars. http://talents3a.adami.fr

Grasse : textes courts. Le Théâtre de Grasse lance l'appel à textes dans le cadre du projet «Terre, Eau, Territoire» De 1914 à 2014, histoire d'un siècle et de la création de l'événement «Nuit de la Lecture». gestion.appel@gmail.com

INITIATIVE

Les Dramaticules : un brin d'autodérision

Née en 2002, la compagnie Les Dramaticules, fondée par Jérémy le Louët, est, à partir de 2014 et pour trois ans, associée au Théâtre de Châtillon, et en résidence au Théâtre de la Madeleine, scène conventionnée de Troyes (10). Elle est également en compagnonnage avec le Théâtre Roger Barat, à Herblay (95). Elle a été, auparavant, en résidence aux théâtres de Corbeil-Essonnes (91), de Rungis (94), sur les communautés Seine Essonne, du Val de Bièvre… Cet ancrage implique un travail culturel régulier qui l'a conduit à constituer un répertoire de petites formes, destinées à être jouées hors les murs pour des propositions artistiques et pédagogiques, en parallèle aux créations principales. Les acteurs y portaient un regard satirique sur leur métier et la relation au public. Ces formes courtes débouchent aujourd'hui sur une nouvelle pièce, *Affreux, bêtes et pédants*, jouée jusqu'au 26 janvier au Théâtre de Châtillon. Les Dramaticules y racontent les «acteurs» de la culture, avec autodérision parlent du «produit culturel», des relations entre acteurs, entre un metteur en scène et des acteurs, avec le public… «*Nous ne donnons pas des*

D. R.

bons ou des mauvais points et ce n'est pas l'autobiographie de la compagnie, prévient Jérémy Le Louët. *C'est une satire qui dénonce certaines postures et interroge la difficulté d'être authentique, pour les artistes, et même pour les spectateurs*». En tournée, après Châtillon, en région parisienne et cet été à Avignon.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

VILLE D'ANGERS, à l'attention de M. le maire - Hôtel de Ville - CS 80011 - 49020 Angers Cedex 02. - Tél. 02 41 05 40 00, télécopieur 02 41 05 39 00.
Contact : Direction de l'action culturelle - Mme Gaëlle Charbonneau, Tél. 02 41 05 41 39.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) Nature de l'autorité délégante

Commune.

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

DSP gestion et exploitation du Chabada (SMAC).

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

Articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

II.3) Objet de la délégation

En lien avec la politique culturelle menée par la Ville d'Angers, le délégataire aura notamment pour mission :
- la gestion et l'exploitation administrative, technique et financière de l'équipement Le Chabada ;
- la découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles à travers la programmation d'artistes français et étrangers, dans un souci constant de montrer les nouvelles tendances artistiques ;
- la création et l'accompagnement des pratiques artistiques locales (résidence d'artistes, accueil des amateurs...) ;
- l'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et de développement des musiques actuelles, y compris des cultures émergentes, à travers l'accompagnement de jeunes projets artistiques ou de projets culturels associatifs ;
- le développement de l'action culturelle et de la sensibilisation auprès des publics (scolaires, monde associatif, quartiers...).

Domaine de la délégation : Culture
Durée de la délégation : 5 ans - Autres précisions : La convention prendra effet le 1er juillet 2015.
Lieu principal d'exécution de la délégation :
Angers et son agglomération, 49000 Angers.
Code NUTS FR512.

II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

Le Chabada organise en moyenne 70 soirées-concert par an pour 35 000 spectateurs accueillis. L'équipement bénéficie du label SMAC (scènes de musiques actuelles).
Le mode de délégation de service public retenu est l'affermage. La Ville d'Angers met à disposition du délégataire, moyennant le versement par ce dernier d'une redevance représentative du montant des biens mis à disposition, des biens immobiliers et mobiliers composés de :
- l'équipement «le Chabada» destiné à l'administration, la création/répétition (2 studios) et la diffusion (un club équipé d'un bar (300 places) et une salle de concert de 900 places),
- le Studio Tostaky, grand studio à vocation de résidence d'artistes (1 studio de répétition équipé et un espace musique assistée par ordinateur),
- l'équipement «la Cerclère», destiné à la création/répétitions (8 studios), équipé d'un bureau administratif et d'information centre de ressources.

Le délégataire exploite l'équipement à ses risques et périls et se rémunère sur les usagers de l'équipement. En application de l'article L1224-1 du code du travail, le délégataire reprend à sa charge, l'ensemble des personnels actuellement affectés au service. La Ville pourra verser une contribution forfaitaire liée aux contraintes de service public qu'elle imposera au délégataire.

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

92000000, 79952100.

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justifications et pièces à fournir :
* lettre de candidature signée du dirigeant habilité à engager l'entreprise ou l'association ou le groupement de rattachement en cas de filiale créée ou à créer se portant candidate ;
* lettre de motivation présentant le positionnement du candidat au regard des missions principales annoncées en délégation et explicitant les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ;
* présentation des références récentes (moins de 3 ans) du candidat, relatives à l'objet de la délégation, avec le chiffre d'affaires, les résultats et le personnel employé ;
* mémoire présentant l'entreprise ou l'association, qui devra notamment contenir les éléments suivants :
- garanties financières indiquant notamment les bilans, comptes de résultats et les chiffres d'affaires de 3 dernières années,
- moyens humains et techniques du candidat,
* attestation relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L5212-1 et suivants du code du travail) ;
* déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier :
- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-5, L8251-1 et L5221-8, L8231-1 et L8241-1 et suivants du Code du travail
* Tout autre document que le candidat jugera utile de produire.

III.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf. lll.1) notamment les chiffres d'affaires globaux concernant les services réalisés au cours des 3 dernières années.

III.3) Capacité technique et professionnelle

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf. lll.1) notamment :
- description détaillée du candidat et de ses moyens humains (personnel, encadrement, etc.) et matériels (immobilisations, processus de production, etc.) et de son organisation générale
- références professionnelles du candidat de nature à établir sa capacité à assurer la bonne exécution de la présente délégation dans son ensemble.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité

DSP le Chabada.

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

Délégation de service public passée en application des articles L1411-1 et suivants du CGCT. Les dossiers de candidature doivent parvenir sous enveloppe fermée soit par remise directe contre récépissé à l'adresse ci-dessous, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception. L'enveloppe comportera obligatoirement la mention suivante : «DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LE CHABADA - Ne pas ouvrir en dehors de la commission» et portera le cachet du candidat.
Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées : Ville d'Angers, direction des affaires juridiques - 5e étage (porte 508) - Hôtel de communauté - 83 rue du Mail - CS 80011, 49020 Angers Cedex 02.

IV.3) Date limite de réception des candidatures :
28 mai 2014, à 12 heures

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français.

IV.5) Critères de sélections des offres

Les critères de sélection des candidatures, examinées par la commission des Délégations de service public prévue à l'article L1411-5 du CGCT, sont les suivants :
- garanties professionnelles et financières
- aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les candidats retenus à l'issue de la commission des délégations de service public recevront le document-programme ainsi que le règlement de consultation dans lequel figureront les modalités de présentation et les critères de sélection des offres.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111, 44041 Nantes Cedex. Tél. 02 40 99 46 00. Télécopieur 02 40 99 46 58.

V.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111, 44041 Nantes Cedex. Tél. 02 40 99 46 00. Télécopieur 02 40 99 46 58.

V.4) Date d'envoi du présent avis : 26 décembre 2013.

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola George - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTREUIL
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL
DIRECTION MATHIEU BAUER

Le Nouveau théâtre de Montreuil, centre dramatique national, dirigé par Mathieu Bauer, metteur en scène et musicien recrute

Un (e) administrateur (trice) délégué (e)

Le projet artistique, animé par une équipe permanente de 20 personnes, articule une programmation pluridisciplinaire, composée notamment de créations et de productions déléguées. La programmation - 150 représentations par saison - est constituée de 2/3 de productions et 1/3 d'accueils et d'activités complémentaires : activités en direction des publics, petites productions événementielles et activités liées à la vie du lieu.

L'administrateur (trice) délégué (e) travaille en binôme avec l'administratrice générale, il / elle peut être amené (e) à travailler avec la direction, la direction adjointe, l'administration de production, la direction technique et la direction des relations publiques et de la communication, le service comptabilité.

L'administrateur (trice) délégué (e) a principalement en charge le suivi des ressources humaines :

Dans ce cadre

- Il/elle gère les contrats des permanents et les contrats à durée déterminée
- Il /elle gère les contrats des prestataires de services
- Il/elle gère les plannings de travail
- Il/elle peut être amené à assurer la coordination et la communication entre les services

Par ailleurs il / elle travaille en binôme avec l'administrateur

- sur le contrôle du budget et de certains budgets particuliers
- sur le suivi des productions
- sur la constitution des dossiers de demande de subventions et l'élaboration des documents de synthèse demandés par les tutelles, dans l'organisation des comités de suivi,
- sur la mise en place de l'ensemble des activités (y compris travaux, maintenance du bâtiment)

Profil et qualités requises :

Diplôme de l'enseignement supérieur en gestion des institutions culturelles (ou équivalent)
Expérience dans un poste similaire
Maitrise de la législation fiscale et sociale, et de la convention collective
Connaissance du spectacle vivant et de ses réseaux
Rigueur de gestion
Capacités d'organisation, d'anticipation, d'analyse, de synthèse, et de rédaction
Aisance relationnelle et aptitude au travail en équipe
Capacités de négociations
Disponibilité et dynamisme
Intérêt pour la création contemporaine
Anglais courant

Conditions :

CDI à temps plein - Salaire en fonction de la grille salariale de l'établissement
Poste à pourvoir au plus vite.
Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation jusqu'au 14 février 2014
à l'attention de Mathieu Bauer
(nathalie.remy@nouveau-theatre-montreuil.com)

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

La Ville de Toulouse recherche pour
La régie des Théâtres SORANO et J. JULIEN

UN ADMINISTRATEUR DE THÉÂTRE (H/F)

(CATÉGORIE A – SPÉCIFIQUE CULTUREL)
REF : CD/REGIE/AD/10000

MISSIONS

Sous l'autorité directe de la directrice de la Régie des Théâtres Sorano et Jules Julien, vous êtes responsable de la gestion administrative et financière de la régie ainsi que de la gestion du personnel. Au préalable, vous aurez mis en place une organisation structurelle de la régie.

Dans le cadre de vos missions, vous assurez l'établissement du budget, le contrôle de gestion et la supervision des comptabilités analytiques. Vous êtes également chargé de la veille juridique et fiscale, de la mise en œuvre et du suivi des évolutions légales ou règlementaires.
Vous procédez à la rédaction et au suivi des procédures relatives aux marchés publics. Vous êtes également en charge de la mise en œuvre des contrats de fournitures, de maintenance et assurance. Vous élaborez et suivez les dossiers de demandes de subventions et vous êtes chargé des relations administratives avec les financeurs. Enfin, vous préparez le conseil d'exploitation de la régie.

PROFIL

- Reconnu pour vos grandes capacités managériales, vous avez une expérience confirmée sur un poste similaire au sein d'une collectivité ou d'une administration culturelle. Vous justifiez d'une excellente connaissance des finances publiques et de la gestion administrative d'un établissement culturel ainsi que des réseaux et institutions culturelles nationales.
- Votre aisance relationnelle et votre sens de l'écoute vous permettent de gérer le travail en équipe.
- Vous avez le sens de l'initiative et des responsabilités ; vous êtes aussi apprécié pour vos grandes facultés d'adaptation et votre autonomie.
- Outre votre maîtrise des outils informatiques, vous avez su prouver vos qualités rédactionnelles afin d'optimiser la circulation et la fluidité de l'information.

➤ **Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de Madame Ghislaine GOUBY, directrice, au 05 81 91 79 15.**

➤ **Date limite du dépôt des candidatures : 5 février 2014**

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, veuillez adresser CV, lettre de motivation en mentionnant les réf. CD/REGIE/AD/10000 à :

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
32 rue Valade - BP 999
31040 TOULOUSE Cedex 6
Ou sur celluled.recrutement@mairie-toulouse.fr

L'Office régional culturel de Champagne-Ardenne
www.orcca.fr
recherche un/une

orcca
OFFICE REGIONAL CULTUREL DE CHAMPAGNE ARDENNE
www.orcca.fr

Chargé(e) de projet « Arts de la scène »

Cree en 1983, a l'initiative du Conseil regional de Champagne-Ardenne, l'Office regional culturel de Champagne-Ardenne est une association qui a pour mission de contribuer au developpement culturel de la region en tant que centre ressources. Par ailleurs, l'Orcca conseille la Region dans la mise en œuvre de sa politique culturelle.

Missions : Au sein du Pôle Territoire-Population-Jeunesse, placé sous la responsabilité du chargé de mission « Territoires-population /arts de la scène », le/la chargé(e) de projet devra :
• Accompagner le chargé de mission dans le suivi des dossiers de demandes de subvention du secteur des arts de la scène : conseil aux porteurs de projets, suivi administratif des dossiers en application des règlements d'intervention de la Région, rédaction des documents administratifs, évaluation des projets. Selon expérience, délégation possible du suivi de certains dispositifs (compagnies, scènes de proximité, manifestations culturelles locales, résidences...). Contribuer à la mise à jour des règlements des aides de la Région, des dossiers et des bases de données ;
• Participer à la réflexion et à la mise en œuvre de la politique culturelle régionale en matière des arts de la scène, notamment dans le cadre des chantiers thématiques (« Terre de marionnettes », « Terre de cirque ») et transversaux : territoire - population – jeunesse (dont l'appel à projet médiation culturelle et artistique en lien avec les populations) ; structuration économique des projets / économie sociale et solidaire ; emploi - formation - insertion professionnelle ; promotion nationale et internationale ;
• Dans le cadre des actions Orcca : préparation du débat proposé par l'Orcca au Festival d'Avignon à « La Caserne des pompiers » et capacité à gérer de nouvelles expérimentations culturelles et artistiques.

Profil exigé :
• Connaissance des esthétiques des arts du spectacle (théâtre, danse, marionnette, cirque) et de l'organisation professionnelle du secteur du spectacle vivant ; connaissance des enjeux de ce secteur ;
• Sensibilité aux démarches de médiation culturelle et au développement culturel territorial ;
• Connaissance des collectivités territoriales et des pratiques administratives (expérience appréciée) ;
• Capacités d'analyse et rigueur ;
• Bonnes aptitudes rédactionnelles et maîtrise de l'outil informatique ;
• Motivation réelle pour le secteur culturel. Formation supérieure aux métiers de la culture ;
• Aptitudes relationnelles, autonomie, dynamisme et polyvalence ;
• Disponibilité en soirée et le week-end (déplacements réguliers) et permis B.

Conditions :
• Contrat à durée indéterminée ;
• Poste basé à Epernay (Marne) jusqu'à la fin de l'année 2014 puis à Châlons-en-Champagne (Marne) ;
• Poste à pourvoir dès que possible ;
• Temps complet ;
• Statut non-cadre groupe E de la convention collective de l'animation et reprise d'ancienneté ;
• Poste ouvert aux personnels de la fonction publique territoriale.
Lettre de motivation accompagnée d'un CV détaillé à adresser **au plus tard le 7 février 2014** à :
Monsieur le Président de l'Orcca - 33 avenue de Champagne - 51200 Epernay, et par courriel à : infos@orcca.fr
Les candidat(e)s retenu(e)s seront auditionné(e)s **avant le 28 février 2014.**
L'Orcca est subventionné par la Région Champagne-Ardenne.
Consulter le site : www.orcca.fr

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola George - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

LA FABRIQUE DE DÉPAYSEMENT

Le Théâtre Am Stram Gram de Genève, Les Scènes du Jura, Scène Nationale et Château Rouge, scène pluridisciplinaire d'Annemasse développent un projet de coopération transfrontalière dans le cadre du programme européen INTERREG IV France-Suisse.

La Fabrique de Dépaysement (2013/2015) est une coopération centrée sur des problématiques dédiées à la jeunesse et aux territoires. Elle se concrétise par l'élaboration d'un projet d'activités organisé à partir de trois volets :

- Un dispositif d'éducation et d'apprentissage artistiques impliquant la participation des publics.
- Un laboratoire transfrontalier d'accompagnement de la création artistique.
- Un volet de transmission de compétences et de savoir-faire qui comprend des rencontres professionnelles, des formations de formateurs et l'élaboration de séminaires ouverts aux professionnels des arts et de la culture, aux collectivités locales...

Dans le cadre de ce projet Château Rouge et ses partenaires recrutent:

Un(e) Coordinateur(trice)
CDD 16 mois temps partiel

Missions :

Suivi du projet d'activités et de son développement en lien avec les directions des établissements culturels partenaires.

- Elaboration d'outils favorisant l'organisation des activités, la coordination de la communication interne et externe du projet.
- Assistance technique dans le suivi administratif et financier du projet en lien avec les administrateurs des structures.
- Gestion des calendriers du projet.
- Préparation et suivi des comités de direction du projet.
- Rédaction des rapports d'avancement financiers et opérationnels.
- Observation et définition d'un protocole d'évaluation en lien avec les indicateurs définis.

Compétences :

- Expérience dans le suivi de projets et notamment dans le domaine du spectacle vivant.
- Capacité d'organisation, d'anticipation, d'analyse et de synthèse.
- Connaissance dans le fonctionnement administratif et budgétaire des projets et plus généralement des établissements culturels.
- Connaissance des programmes européens et de leur fonctionnement.
- Rigueur, disponibilité et sens du travail en équipe.
- Mobilité Haute-Savoie, Genève, Jura.

Conditions :

Groupe 4 de la CCNEAC.
Salaire en fonction de la grille de l'établissement.
Poste basé à Château Rouge, Annemasse (Haute-Savoie, France).
Poste à pourvoir au 1er mars 2014.

Lettre de motivation et CV à adresser par mail à secretariat@chateau-rouge.net,
avec en objet « Candidature coordinateur(trice) ».
Date limite de dépôt des candidatures : **3 février 2014**.

Un(e) chargé(e) de production et de diffusion
CDD 16 mois à temps partiel

Au sein de la Fabrique de Dépaysement, le développement d'une plate-forme de production et d'accompagnement artistiques dans une logique de coopération transfrontalière est un des fondements de ce projet. Cette plate-forme a pour objectif de soutenir la création artistique par la production, de favoriser la structuration professionnelle des artistes impliqués voire de consolider les parcours professionnels.

Missions :

- Préparation, organisation et mise en oeuvre des productions de la plate-forme transfrontalière.
- Elaboration et suivi des budgets des productions en lien avec les administrateurs des structures.
- Promotion et diffusion des projets (France, Suisse et International).
- Elaboration et suivi des contrats de cession.
- Organisation, mise en oeuvre et suivi des tournées.

Compétences :

- Expérience dans un poste similaire.
- Bonne connaissance des réseaux de diffusion du spectacle vivant.
- Grande disponibilité - Autonomie - Rigueur - Sens du dialogue - Esprit d'équipe.
- Mobilité Haute-Savoie, Genève, Jura.

Conditions :

Groupe 5 de la CCNEAC.
Salaire en fonction de la grille de l'établissement
Poste basé à Château Rouge, Annemasse (Haute-Savoie, France).
Poste à pourvoir au 1er mars 2014.

Lettre de motivation et CV à adresser par mail à secretariat@chateau-rouge.net,
avec en objet « Candidature chargé(e) de production ».
Date limite de dépôt des candidatures : **3 février 2014**.

Am Stram Gram · Les Scènes du Jura · château rouge Annemasse

Opéra national de Lorraine

L'Opéra national de Lorraine recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle un(e) :

RÉGISSEUR GÉNÉRAL (H/F)

Filière Technique– Catégorie B

POSTE

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Général, en lien étroit avec le Directeur de l'administration artistique, le Régisseur général (h/f) dirige et coordonne l'ensemble des équipes dans le cadre de la mise en place et du déroulement des spectacles.

- Coordination entre les services.
- Responsable des plannings :
  - Elaboration et gestion du planning général (artistique, technique, orchestre)
  - Elaboration et gestion du planning des productions (répétitions, essayages, maquillage, coiffure)
  - Elaboration et gestion du planning de saison des accords et entretien des pianos
  - Déclinaison du planning général en plannings journaliers
- Régisseur plateau (répétitions et spectacles)
- Responsable de la figuration (recrutement, temps de travail, discipline)
- Responsable des enfants le cas échéant
- Discipline sur le plateau auprès du personnel artistique et technique
- Responsable des régisseurs supplémentaires.

Missions complémentaires :

- Logistique (recherche de lieux de répétition, organisation des transports de pianos, distribution des loges, affichage des ordres de services)
- Accueil et gestion des artistes solistes
- Tutorat dans le cadre du Centre National de Formation des Apprentis

PROFIL RECHERCHE

Formation supérieure, musique et/ou régie de spectacle exigée
Expérience et connaissance d'une maison d'Opéra indispensable.

- connaître la musique, lire les partitions.
- maitrise de l'anglais exigée, avoir des connaissances en Italien ou Allemand serait un plus.

RESPONSABLE DE L'ATELIER COUTURE (H/F)

Filière Technique– Catégorie B

POSTE

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Technique, en lien étroit avec le Directeur de l'administration Artistique et l'administratrice, le responsable de l'atelier couture dirige et coordonne une équipe d'une dizaine de couturiers permanents renforcés régulièrement par des intermittents. Le **responsable de l'Atelier Couture** est l'interlocuteur direct des équipes de production et du directeur technique.

MISSIONS PRINCIPALES

-Réalisation de l'ensemble des études techniques nécessaires à la conception et fabrication des costumes des créations et des productions.
-Réalisation de l'ensemble des costumes.
-Gestion administrative de l'atelier.

PROFIL RECHERCHE

- Expérience significative et réussie en management d'équipe et organisation opéra et/ou spectacle vivant,
- diplôme sanctionnant un cycle d'étude dans le domaine de la confection, modélisme et industrie des matériaux souples. notions d'art plastique et d'histoire de l'art
- Maitrise de la langue anglaise et des outils informatiques (CAO, DAO, modélisation...),
- Connaissances techniques liées aux spécificités des machines
- Très forte disponibilité requise (soirs, week-end, congés scolaires, déplacements)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Rémunération statutaire + prime annuelle + régime indemnitaire / Postes à pourvoir en Mai 2014.
Candidature (lettre de motivation + CV + photo) à envoyer **au plus tard le Vendredi 14 février 2014** à Monsieur le Directeur de l'Opéra national de Lorraine - 1, rue Sainte Catherine - 54000 NANCY

Renseignements administratifs : Evelyne HAZOTTE - 03 83 85 30 20
Renseignements sur le poste : Hélène Congost - 03 54 50 60 83

Profils de poste complet consultable sur
www.opera-national-lorraine.fr

PROFILCULTURE

Structures de création et de diffusion

Direction

L'AVANT-SCÈNE COGNAC (16). Directeur (h/f). Cand. avant le 20/02. Poste à pourvoir le 20/08. sdir@avantscene.com.

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTÉ à Belfort (90). Directeur délégué (h/f). Cand avant le 27/01. Poste à pourvoir dès le 17/02. nita.weber@orange.fr j.leighton@ccnfc-belfort.org

CENTRE DES ARTS PLURIELS à Ettelbruck (Luxembourg). Directeur artistique (h/f). Cand. avant le 3/02. CDD à pourvoir le1/03. www.cape.lu

Administration/ production/diffusion

NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTREUIL. Administrateur délégué (h/f). ➜ Voir page 12

THÉÂTRE AM STRAM GRAM DE GENÈVE, LES SCÈNES DU JURA, SCÈNE NATIONALE ET CHÂTEAU ROUGE, scène pluridisciplinaire d'Annemasse. Chargé de production et de diffusion (h/f). ➜ Voir page 14

THÉÂTRE 95, Scène Conventionnée aux écritures contemporaines de Cergy-Pontoise. Administrateur (h/f). adtheatre95@gmail.com

DÉCOR SONORE Aubervilliers (93). Chargé de développement et d'administration (h/f). Cand. avant le 28/02. CDI Emploi-Tremplin à pourvoir le 1/04. www.decorsonore.org

FESTIVAL SAOÛ CHANTE MOZART à Saoù (26). Directeur administratif (h/f). Cand. avant le 15/02. Entretiens dès mars. david.colon@mozart-festival.fr

FESTIVAL AFRICOLOR à Paris. Chargé de production CDD 10 mois dès mars, évolution possible en CDI. festival@africolor.com

TANDEM ARRAS-DOUAI (62). Secrétaire général (h/f). Cand. avant le 31/01. www.tandem-arrasdouai.eu

AKADÊMIA, ensemble spécialisé en musique ancienne à Épernay (51). Administrateur (h/f). Cand. avant le 31/01. www.akademia.fr

ORCHESTRE RÉGIONAL AVIGNON PROVENCE. Chargé des productions exterieures (h/f). Cand. avant le 31/01. CDD à pourvoir à mi-temps dès janvier à juillet. contact@orchestre-avignon.com

LES DISSONANCES à Paris. Administrateur de production (h/f). CDD 1 an évolutif. candidature@les-dissonances.eu

COMPAGNIE CFB 451 à Montreuil (93). Chargé de production et diffusion (h/f). Emploi-tremplin en priorité, CDI pour le 17/02. Cand. au plus tôt en janvier. www.cfbenaim.com ; administration@cfbenaim.com

COMPAGNIE DU CERCLE – ABBI PATRIX à Chevilly-Larue (94). Chargé d'administration (h/f). Cand. avant le 31/01. Poste à pourvoir en mars. www.compagnieducercle.fr

IVT, International Visual Theatre à Paris. Chargé d'administration (h/f). CDD 6 mois à pourvoir en janvier. www.ivt.fr

COMPAGNIE SUCCURSALE 101 à Reims (51). Administrateur (h/f). CDD 1 an renouvelable en CDI à pourvoir dès que possible. succursale101@gmail.com

CÉLESTE PRODUCTIONS. Responsable administratif (h/f) pour les Grandes Voix. Cand. avant le 31/01. CDD 5 mois pour mars. jeanne.coussy@lesgrandesvoix.fr

Technique

RÉGIE DE LA MERISE ET DU GRENIER À SEL (78). Régisseur général (h/f) spécialisé en son. c.drobinski@la-merise.fr

LE TRITON - scène de musiques actuelles Les Lilas (93). Assistant son (h/f). CDI Emploi-tremplin. www.profilculture.com

Autres

ORCCA. Chargé de projet «arts de la scène» (h/f). ➜ Voir page 13

OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE. Responsable de l'atelier couture (h/f). ➜ Voir page 14

THÉÂTRE AM STRAM GRAM DE GENÈVE, LES SCÈNES DU JURA, SCÈNE NATIONALE ET CHÂTEAU ROUGE, scène pluridisciplinaire d'Annemasse. Coordinateur (h/f). ➜ Voir page 14

CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS EN MOUVEMENT à Aix-en-Provence (13). Chargé de mécénat et des relations entreprises (h/f). Cand. Avant le 31/01. CDD. recrutement@ciam-aix.com ; www.artsenmouvement.fr

Fonction publique territoriale

VILLE DE TOULOUSE. Administrateur pour les Théâtres Sorano et Jules Juliens (h/f). ➜ Voir page 13

OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE. Régisseur général (h/f). ➜ Voir page 14

VILLE D'AGEN (47). Directeur du Théâtre municipal Ducourneau (h/f). Cand. avant le 31/01. CDD à pourvoir le 1/05. Entretien début avril. 05 53 69 47 64. www.ville-agen.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES à Trappes (78). Directeur des arts vivants (h/f). agglosqy-512817@cvmail.com ; www.saint-quentin-en-yvelines.fr

RÉGIE CULTURELLE RÉGIONALE PAC à Bouc-Bel-Air (13). Assistant du directeur technique (h/f). Cand. avant le 28/02. www.laregie-paca.com

CAMJI à Niort (79). Médiateur culturel (h/f). Cand. avant le 4/02. lionel.r@camji.com

MAIRIE DE TOUR-DU-PIN (35). Responsable service culture, patrimoine et devel. touristique (h/f). Cand. avant le 26/01. Poste à pourvoir en février. ressourceshumaines@latourdupin.fr ; mj.garin@latourdupin.fr ; www.latourdupin.fr

MAIRIE D'HAUBOURDIN (59). Régisseur technique (h/f). Cand. avant le 31/01. Poste à pourvoir le 10/02. drh@haubourdin.fr

VILLE DE LIMOGES (87). Directeur pour les centres culturels municipaux (h/f). Cand. avant le 15/02. www.profilculture.com

VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS (94). Responsable (h/f) de secteur du service de la Culture/Administration. Poste à pourvoir le 01/04. www.fontenay-sous-bois.fr

VILLE DE MAGNY-LE-HONGRE (77). Programmateur actions culturelles et manifestations municipales (h/f). Cand. avant le 31/01. mairie@magnylehongre.fr

VILLE DE NOISY- LE-GRAND (93). Responsable du Service animation et relations extérieures (h/f). recrutement@ville-noisylegrand.fr

RÉGION PACA. Directeur de la culture (h/f). contact@lightconsultants.eu

VILLE DE TASSIN-LA-DEMI-LUNE. Régisseur général (h/f) la direction de l'animation et vie de la cité – Théâtre de L'Atrium. Cand. avant le 27/02. drh@ville-tassinlademilune.fr

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée…

pôle emploi

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations : mouvements@lalettreduspectacle.com

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Alexandre Ruf, ex-conseiller technique emploi, formation professionnelle et apprentissage au cabinet du président de la Région Île-de-France, est nommé conseiller affaires sociales au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication à la suite de Daniel Guérin.

COMÉDIE-FRANÇAISE. Les comédiens Nicolas Lormeau et Gilles David ont été nommés sociétaires du Théâtre-Français.

ONDA. Tanguy Accart, ex-directeur délégué au Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape, assure jusqu'à la fin juillet le secrétariat général de l'Office national de diffusion artistique. Jusqu'en mai, Marion Colleter, ancienne administratrice et adjointe de programmation au Théâtre de Vanves, remplace Maïté Rivière au poste de conseillère théâtre et espaces publics.

DIAPASON EPCC 73. Philippe Veyrinas a été nommé à la direction de Diapason, établissement public de coopération culturelle de la Savoie. Il succède à Pierre Boutin, et reste directeur du développement culturel du Département de la Savoie et du festival Les Estivales du château.

D.R.

THÉÂTRE DE VANVES. Clémence Sébire, chargée de production du Théâtre de Vanves, reprend l'administration suite au départ de Marion Colleter. Tristan Barani (relations publiques) devient assistant de programmation danse. Julien Colleu arrive comme chargé de production et Sarah Becher en tant qu'assistante pour Artdanthé.

FESTIVAL D'AVIGNON. Voici les derniers changements au Festival d'Avignon : Philippe Varoutsikos, directeur technique. Il était adjoint à ce poste. Daniel Pires, régisseur général. Il était dans l'équipe comme saisonnier. Damien Godet, administrateur. Il était administrateur au Théâtre de l'Archipel, à Perpignan. Julie Bordez, directrice de production. Elle était administratrice de production au théâtre Vidy-Lausanne. Ina Studenroth, chargée de production, vient de Marseille-Provence 2013. Virginie de Crozé, directrice de la communication et des relations avec le public, arrive de l'Odéon-Théâtre de l'Europe où elle était responsable des relations avec le public. À l'accueil et au standard, Samia Guillaume était dans l'équipe comme saisonnière. Opus 64, bureau de relations presse parisien, dirigé par Valérie Samuel et Arnaud Pain, a été choisi pour assurer les relations presse. Le graphisme est confié au Studio Allez, dirigé par Sophie Gélinet et Malvina Delesalle.

DRAC PACA. Vanessa Charles, conseillère pour la danse en DRAC PACA, y devient coordinatrice du pôle création artistique.

FNAS. Pierre Andrac a été choisi comme délégué général du Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles. Il a été directeur technique au Théâtre du Merlan, puis à Lieux publics, à Marseille. Frank Lavanture part à la retraite, de même que Chantal Porte, assistante de direction.

THÉÂTRE PARIS-VILLETTE (TPV). Auprès de la nouvelle direction (Valérie Dassonville et Adrien de Van), Séverine Duroux est administratrice, Jacques Piel reprend ses fonctions de directeur technique, Chloé Bourret est aux relations avec le public, Anne-Laure Heusse à la communication.

LA BRIQUETERIE. Elisabetta Bisaro succède à Julie Burgheim comme chargée des relations internationales de La Briqueterie, centre de développement chorégraphique à Vitry-sur-Seine (94). Elle était responsable de la programmation à l'international pour Dance Ireland qui gère la «Dance House», à Dublin.

ORCHESTRE DE BRETAGNE. Nicolas Delvaux remplace Igor Gardes au poste d'administrateur général adjoint de l'Orchestre symphonique de Bretagne, à Rennes (35).

THÉÂTRE DE LA COMMUNE. Anne Pollock, directrice déléguée du Théâtre Le Vieux Colombier, rejoindra en tant qu'administratrice le Théâtre de la Commune - Centre dramatique national d'Aubervilliers.

THÉÂTRE LES CÉLESTINS. Marc Lesage, directeur de production des Célestins à Lyon, prendra le 1er avril la suite de Patrick Penot, codirecteur, qui partira à la retraite.

TJP STRASBOURG. Adèle Lhoutellier quitte l'Orcca, Office régional culturel de Champagne Ardennes, pour le poste de coresponsable des relations publiques et de l'action artistique du TJP Centre dramatique national d'Alsace, à Strasbourg (67).

VILLE DE PAMIERS. Arnaud Hamelin est le nouveau directeur des affaires culturelles de la Ville de Pamiers (09). Il était chargé de mission à la direction de la culture de la Ville de Perpignan (66).

D.R.

SCÈNE NATIONALE DE NARBONNE. Fabrice Burgy, administrateur du CDN Nancy, prendra ses fonctions à l'administration du Théâtre Scène nationale de Narbonne (11) fin février. Il remplace Philippe Lafon parti à La Filature, scène nationale de Mulhouse (68).

PARCOURS

Irène Basilis, déléguée à la danse à la DGCA

Elle remplace Laurent Van Kote à la Direction générale de la création artistique.

Irène Basilis est née à Grenoble, au hasard des déplacements professionnels de ses parents (ingénieur et informaticienne). Elle reviendra souvent dans la ville, notamment pour y suivre des études de gestion et surtout pour s'y faire une place dans le spectacle vivant. C'est d'abord à Meylan, à l'Hexagone, auprès de Maurice Jondeau. «*Je suis arrivé dans une toute petite équipe, juste après les travaux, j'ai énormément appris*», se souvient-elle. Elle rejoint ensuite le Granit à Belfort. «*Jean-Luc Lagarce était en résidence, et c'est le moment où arrivait Odile Duboc. Elle n'avait pas encore l'équipement qu'aura plus tard le CCN et elle était installée dans un lycée. J'ai beaucoup travaillé avec elle à ce moment. C'est une chance formidable pour un territoire d'avoir des créateurs de ce niveau en résidence*», retient-elle de ces deux années. En 1994, elle revient en Rhône-Alpes et aide la compagnie Marocco Lardenois à s'implanter à Feyzin, puis rejoint la scène nationale de Chambéry. Elle y travaille avec le chorégraphe Dominique Boivin. En 2001, nouveau départ pour rejoindre Gildas Le Boterf qui dirige la Halle aux grains, à Blois. Cette scène nationale organise un festival de danse, Les Éclectiques, dont Irène Basilis s'occupe jusqu'en 2004. Mais Grenoble l'appelle à nouveau, cette fois pour le poste de secrétaire générale à la MC2, alors dirigée par Michel Orier. Elle le quitte en 2008 pour prendre la direction du Syndeac sous la présidence de François Le Pillouër. Puis elle revient en région Rhône-Alpes, comme conseiller culture du président de la Région, Jean-Jack Queyranne. «*Je l'avais croisé quand j'étais à la MC2 et, au Syndeac, j'ai eu à traiter des dossiers politiques. Quand il m'a demandé de le rejoindre, je n'ai pas hésité*» explique-t-elle. La voici justement à un poste politique clé pour le secteur de la danse, auprès du directeur de la DGCA, Michel Orier. **P. V.**

D.R.